

ESSMS : préparer l'ERRD de l'année écoulée

Une journée de formation à distance

lundi 20 mars 2023 de 9h30 à 17h00

Cette journée de formation aidera les dirigeants et gestionnaires d'ESSMS à maîtriser le contenu de l'ERRD et du rapport qui l'accompagne, à mettre au point ces documents et à utiliser ceux-ci dans leurs échanges avec les autorités de contrôle et tarification.

Les participants

Les ESSMS et leurs organismes gestionnaires devant présenter en 2023 des ERRD et rapports d'activité relatifs à l'année 2022

L'intervenant

Cédric VALADE

Consultant chevronné, pédagogue très apprécié, c'est un excellent expert de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.



Les questions traitées

Les dispositions légales régissant l'ERRD

La réglementation applicable.
Les instructions relatives à la clôture des comptes des ESSMS.

La maquette de l'ERRD

Le cadre normalisé d'usage général et les cadres spécifiques.
Le(s) compte(s) de résultat.
Le calcul de la CAF, le tableau de financement, le fonds de roulement, les ratios financiers.
L'ERRD synthétique.
Le tableau des provisions, l'état de la dette.
Les comptes d'emploi.
Le tableau des effectifs, l'annexe "activité réalisée".

L'affectation du résultat : les différents cas de figure

Le rapport financier et d'activité annexé à l'ERRD

La fonction et le contenu du rapport d'activité.
Les données à intégrer : occupation, ressources humaines, situation financière, indicateurs de convergence, ...

Le "dialogue de gestion" avec les autorités administratives

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

à retourner à **ipp@ipp.fr**

IPP Formation

Institut de la Performance Publique

Téléphone ☎ 01 55 748 300

ESSMS : préparer l'ERRD de l'année écoulée

lundi 20 mars 2023 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture (au format pdf) valant convention de formation simplifiée**.

La facture est payable à réception par les organismes de droit privé et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription confirmée est définitive mais le remplacement d'un participant peut être demandé.

Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet